

Virginie GUILPAIN

EXPERT-COMPTABLE
Tableau de l'Ordre de la Région de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

ASUD MARS SAY YEAH

Association loi 1901

16, rue du Racati - Entrée A

13003 Marseille

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Virginie GUILPAIN
EXPERT-COMPTABLE
Tableau de l'Ordre de la Région de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

ASUD MARS SAY YEAH

Association loi 1901
16, rue du Racati - Entrée A
13003 Marseille

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres de l'Assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASUD MARS SAY YEAH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion émise ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note suivante de l'annexe : « Règles et méthodes comptables – Changement de méthode », concernant l'application du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers se substituant au règlement ANC 2014-03, et du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Nous attirons également votre attention sur la note suivante de l'annexe : « Faits caractéristiques de l'exercice », relative aux litiges prud'hommes en cours et provisionnés pour un montant de 47 000 € dans les comptes clos au 31 décembre 2025.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note suivante de l'annexe : « Informations complémentaires – Suivi des fonds dédiés », présente la nature et le montant des fonds restant à engager sur les différentes actions financées par des subventions d'exploitation, des crédits non reconductibles de l'autorité de tarification ou des contributions financières d'autres organismes, qui figurent au passif du bilan pour respectivement 270 621 euros et 227 102 euros en début et en fin d'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié les modalités de comptabilisation des fonds dédiés pour les différentes actions concernées. Nous avons examiné la ventilation analytique des dépenses affectées à chacune de ces actions, et nous nous sommes assuré que les ressources ainsi utilisées en cours d'exercice par l'Association l'ont été conformément aux actions décrites dans les conventions attributives de financement.

Nous avons vérifié que la note « Informations complémentaires – Suivi des fonds dédiés » de l'annexe fournit une information appropriée.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 28 avril 2026.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Ventabren, le 2 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

Virginie GUILPAIN

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	100 369	76 489	23 880	33 348	9 469	28.39
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	5 200		5 200	5 094	107	2.10
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 722		1 722	1 722		
	Total II	107 292	76 489	30 803	40 164	9 362	23.31
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	30 768		30 768	31 181	413	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	35 462	4 606	30 856	37 353	6 497	17.39
	Charges constatées d'avance (2)	8 459		8 459	606	7 853	NS
	Valeurs mobilières de placement	400 000		400 000	400 000		
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	352 441		352 441	896 185	543 744	60.67
	Total III	827 130	4 606	822 524	1 365 326	542 802	39.76
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	934 421	81 095	853 326	1 405 490	552 164	39.29

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	68 767	68 767		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	5 775	5 775		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	305 156	305 156		
	<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales</i>	304 677	304 677		
	Autres	61 364	61 364		
	Report à nouveau	51 222	45 597	96 819	212.34
	<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales</i>	29 001	129 508	100 507	77.61
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	74 412	96 819	22 407	23.14
	<i>Dont activités sociales et médico-sociales</i>	74 242	96 819	22 577	23.32
	Situation nette (sous total)	315 428	389 841	74 412	19.09
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	89	989	900	91.02
	Provisions réglementées	6 178	1 000	5 178	517.76
	Total I	321 694	391 829	70 135	17.90
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	227 102	270 621	43 519	16.08
	Total III	227 102	270 621	43 519	16.08
PROVISIONS	Provisions pour risques	145 097	116 601	28 496	24.44
	Provisions pour charges				
	Total IV	145 097	116 601	28 496	24.44
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	38 299	33 450	4 849	14.49
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	119 828	129 702	9 875	7.61
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 306	463 286	461 980	99.72
	Produits constatés d'avance				
	Total V	159 432	626 438	467 006	74.55
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	853 326	1 405 490	552 164	39.29

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations			40		40	100.00
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	1 117		1 862		746	40.05
Ventes de dons en nature						
<i>dont biens relatives aux activités sociales et médico-sociale</i>						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
<i>dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	870 989		93 467		777 522	831.87
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	820 089		35 867		784 222	NS
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public	1 136		5 000		3 865	77.29
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	12 000				12 000	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	1 504		9 388		7 884	83.98
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés	43 519		847 523		804 004	94.87
Autres produits	3 844		9		3 835	NS
Total I	934 107		957 289		23 182	2.42
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	315 928		312 972		2 956	0.94
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	25 824		28 140		2 317	8.23
Salaires et traitements	459 718		484 350		24 632	5.09
Cotisations sociales	166 232		205 948		39 716	19.28
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 469		9 974		506	5.07
Dotations aux provisions	30 000		32 496		2 496	7.68
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés			9 600		9 600	100.00
Autres charges	6 527		9		6 518	NS
Total II	1 013 697		1 083 490		69 793	6.44
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	79 590		126 200		46 611	36.93

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation		13 596	35 727		22 131	61.95
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III		13 596	35 727		22 131	61.95
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)		13 596	35 727		22 131	61.95
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		65 994	90 473		24 479	27.06
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			6 177		6 177	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		5 178	4 542		635	13.99
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		5 178	1 635		6 813	416.68
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)		3 241	7 981		4 740	59.39
Total des produits (I+III+V)		947 703	999 194		51 491	5.15
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		1 022 115	1 096 013		73 897	6.74
5. EXCEDENT OU DEFICIT		74 412	96 819		22 407	23.14
<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		74 242	96 819		22 577	23.32

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 853 326.46 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 934 107.26 Euros et dégagant un déficit de 74 412.36- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social

L'association a pour objet :

- De porter des dispositifs médicosociaux, CAARUD et autres selon les missions définies dans la loi N°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.
- De prévenir et réduire les risques et les dommages sanitaires et sociaux, liés à l'usage de drogues, à la sexualité ou à toute forme de vulnérabilité et de précarité touchant les personnes usagères de drogues, en fournissant informations, outils de prévention et de réduction des risques liés aux usages de produits psychoactifs et permettant de lutter contre les hépatites, les IST, le VIH et les épidémies.
- D'apporter un soutien moral, social et juridique, et de contribuer à l'insertion sociale, économique et citoyenne des personnes usagères et ex-usagères de drogues.
- D'ouvrir à l'accès à l'hébergement et au logement des usagers de drogues.
- De promouvoir la santé telle que définie par l'Organisation Mondiale de la Santé ("un état de complet bien-être physique, mental et social") par la mise en oeuvre de stratégies d'autosupport, de santé communautaire et d'éducation à la santé.
- De participer à des programmes d'évaluation et de recherche ainsi qu'à la formation des acteurs de la Réduction Des Risques (RDR) et de l'addictologie.
- D'améliorer l'accès aux soins et aux droits, dans une démarche de responsabilisation, de participation et de renforcement de la personne, sans jugement ni stigmatisation.
- De promouvoir le rôle des pairs, leur expertise, leur place centrale dans le dispositif de RDR.
- D'œuvrer au changement des mentalités, à la modification du cadre légal, et à la promotion d'une politique des drogues plus pragmatique et plus humaniste.
- De défendre les droits des usagers de drogues en favorisant leurs témoignages, et en portant leur plaidoyer, et si nécessaire, en judiciarisant les dénis et les atteintes aux droits dont ils sont victimes.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Les actions de l'association sont :

- L'accueil, l'information et le conseil personnalisé pour usagers de drogues.
- Le soutien aux personnes dans l'accès aux soins.
- Le soutien des personnes dans l'accès aux droits, au logement et à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle.
- L'intervention de proximité en vue d'établir un contact privilégié avec les usagers.
- La mise à disposition de matériel de prévention des infections.
- Le développement d'actions de médiation sociale.
- La participation au dispositif de veille en matière de drogues, à la recherche, à la

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

prévention et à la formation sur l'évolution des pratiques des usagers.

- L'animation d'ateliers pluridisciplinaires de sorties et d'espaces de dialogue (groupe de parole, tables rondes, etc...)

- L'organisation et/ou la participation aux actions de réseau RDR, de lutte pour les droits, pour la réforme de la loi, ainsi qu'à toute opération de sensibilisation, d'information et d'éducation.

- La participation aux actions de prévention et de réduction des risques, et la mise à disposition d'outils appropriés dans les espaces urbains et festifs.

- La mise en œuvre de partenariats avec les acteurs sanitaires pour l'accès aux traitements.

- La contribution aux initiatives de recherche scientifique et communautaire.

- La mise en place de nouveaux dispositifs et/ou la mise en œuvre de projets en lien avec son objet, dans une dynamique partenariale si cela s'avère pertinent.

L'association pourra exercer toute activité ou réaliser toute opération ayant un lien direct ou indirect avec les missions et les moyens d'action énoncés ci-dessus.

Description des moyens mis en œuvre :

En 2025 pour le CAARUD établissement médicosocial l'équipe pluridisciplinaire composée et validée par le financeur à 12.75 ETP a continué de travailler en binômes pour rencontrer et accompagner le public sur ses lieux de vie dans une démarche "d'aller vers". Il dispose également de locaux d'accueil individuel pour les usagers depuis la fusion avec le CAARUD LE TIPI.

Pour l'Observatoire du Droit et de Défense des usagers de drogues et de la psychiatrie (ODDU), l'association dispose de deux juristes à la hauteur de 1.04 ETP

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association a poursuivi ses démarches afin de stabiliser la fonction de direction, cependant, le directeur ayant pris ses fonctions en octobre 2024 est sorti des effectifs courant septembre 2025, il a été remplacé fin novembre 2025.

Le financeur a instruit le résultat 2024 et a considéré non opposable 37 490 euros, cette somme a été comptabilisée en 115928, elle vient en déduction des fonds propres de l'association.

L'association a procédé au licenciement de son directeur et de sa coordinatrice en 2024, ils ont contesté judiciairement les causes et les conditions de leur licenciement. Les procédures sont en cours à la date d'arrêt des comptes.

Les prétentions du directeur s'élèvent à 117 K€, la gouvernance a maintenu une provision pour risque de 17 K€ dans les comptes clos au 31/12/2025.

Les prétentions de la coordinatrice s'élèvent à 165 K€, la gouvernance a décidé de constater une provision de 30 K€ pour risque à ce stade de la procédure.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements ANC 2023-03 qui s'applique pour les associations en complément de l'ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et la nomenclature des comptes, qui modifie le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, et du règlements ANC 2019-04 relatif au activités sociales et médico-sociales de droit privé à but non lucratif.

Changement de méthode

Les changements de méthode comptable survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Application des règlements ANC2022-06 et ANC 2023-03:

Le traitement du passage aux nouvelles normes a été réalisée, appliquant la methode prospective

Nouvelle définition du résultat exceptionnel :

- les quotes part de subventions 777 sont enregistrées en compte 747
- les charges et produits exceptionnels sont enregsitrés soit par nature soit en compte 65/75,

Suppression de la technique de transfert de charges, comptabilisé en diminution de la charges par nature de charges

Cette nouvelle réglementation n'a pas d'impact significatif qur la présentation des comptes de l'association

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations générales complémentaires

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025 l'association établit des comptes annuels conformément au PCG modifié par le règlement de l'autorité des normes comptables (ANC) N°2022.06 relatifs à la modernisation des états financiers, et au règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC N°2018-06.

La première application de ce règlement, traitée comme un changement de réglementation comptable appliqué de manière prospective et n'a pas eu d'impact significatifs sur les montants du bilan et du compte de résultat ainsi que des fonds propres au 31/12/2025. Elle conduit principalement à une adaptation des intitulés et des regroupements de postes pour se conformer aux nouveaux modèles des états financiers et aux nouvelles exigences de présentation de l'annexe des comptes annuels.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL			4 066
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 940		
Installations générales agencements aménagements divers	49 526		
Matériel de transport	33 750		12 542
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 153		19 683
TOTAL	100 369		32 225
Autres titres immobilisés	5 094		
Prêts, autres immobilisations financières	1 722		
TOTAL	6 816		
TOTAL GENERAL	107 185		36 292

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL		4 066		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			5 940	5 940
Installations générales agencements aménagements divers			49 526	49 526
Matériel de transport		12 542	33 750	33 750
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		19 683	11 153	11 153
TOTAL		32 225	100 369	100 369
Autres titres immobilisés		107	5 200	5 200
Prêts, autres immobilisations financières			1 722	1 722
TOTAL		107	6 923	6 923
TOTAL GENERAL		36 185	107 292	107 292

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 940			5 940
Installations générales agencements aménagements divers	34 770	4 325		39 095
Matériel de transport	17 658	3 900		21 558
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 652	1 244	0	9 896
TOTAL	67 020	9 469	0	76 489
TOTAL GENERAL	67 020	9 469	0	76 489
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
				Dotations Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 325			
Matériel de transport	3 900			
Matériel de bureau informatique mobilier	1 244			
TOTAL	9 469			
TOTAL GENERAL	9 469			

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions réglementées	1 000	10 355		5 178	6 178
TOTAL	1 000	10 355		5 178	6 178

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	116 601	30 000		1 504	145 097
TOTAL	116 601	30 000		1 504	145 097

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	4 606				4 606
TOTAL	4 606				4 606
TOTAL GENERAL	122 207	40 355		6 682	155 881
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		30 000		1 504	
		5 178			

PROVISIONS REGLEMENTEE :

Risque de reversement de la quote part de subventions/dépenses non consommées :

- PRAPS (Ex TIPI - 2020) : 2 891 €
- Solidarité sida (Asud 2020) : 1 800€
- ville de Marseille - VHC (ASUD 2020) : 11 737 €
- Subvention SOL SIDA 2023-24 : 2 680 €
- Subvention Ville de Marseille 2024 : 2407

CNR non consommés :

- EPOSIM (CNR 2018/FIR2019) : 29 773 €
- CNR 2015 STOCK : 12 000€
- CNR 2017 VHC 13 944 €
- CNR 2016 (TROD) : 4 203 €
- CNR 2017 (ex TIPI) : 12 362 €

Handwritten signature

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Autres risques :

- Congés payés /maladie 4 300 €
- Risque Prud homal : 47 000 € limitation par décision de gouvernance demandes des salariés de 282 ke.

PROVISION REGLEMENTEE

- Provision reglementée sur placements financiers : 6 178 euros

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 722	0	1 722
Personnel et comptes rattachés	13 596	13 596	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 335	2 335	
Débiteurs divers	19 531	19 531	
Charges constatées d'avance	8 459	8 459	
TOTAL	45 643	43 921	1 722

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	38 299	38 299		
Personnel et comptes rattachés	49 183	49 183		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 045	53 045		
Impôts sur les bénéfices	11 222	11 222		
Autres impôts taxes et assimilés	6 378	6 378		
Autres dettes	1 306	1 306		
TOTAL	159 432	159 432		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées selon leur dernier prix d'achat connu.
(Méthode PEPS, premier entrée premier sortie)

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

	Montant
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	13 701
Autres créances	13 701
Total	

Charges à payer

	Montant
Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	9 544
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 842
Dettes fiscales et sociales	84 386
Total	

Charges et produits constatés d'avance

	Montant
Charges constatées d'avance	8 459
Charges d'exploitation	8 459
Total	

Subventions d'équipement

Subvention PRAPS (Epicerie) : 9 000 euros
Quote part reportée au résultat : 8 911 euros dont 900 euros au titre de l'exercice 2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction ou de gérance	Montant
Total	47 332
	47 332

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	10
Total	12

Valorisation des contributions volontaires

Prestations en nature :

Heures de bénévolat : heures de bénévolat sur l'activité "Festif" l'association a été estimé à environ à 960 heures, correspondant à 2 bénévoles sur cette activité. L'association n'est pas en mesure de dénombrer et de valoriser avec précision ces heures au titre de l'exercice 2025.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 12 300 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 12 300 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	3 324
Engagement total		3 324

Hypothèses de calculs retenues

- Age de départ à l'initiative du salarié : 65 ans
- Taux de rotation retenu : 7% de 16 à 50 ans
- Taux de charges sociales : 41%
- Taux actualisation 2%
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2022-2024 - données def
- La méthode de calcul retenue est la méthode : ANC 2021.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées		3 324	
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour			

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Article 153-1 du règlement ANC 2019-04

(en €)	31/12/2024	Affectation résultat	Aug.	Dim.	31/12/2025
Fonds propres (sans droit de reprise)	68 767				68 767
Fonds propres (avec droit de reprise)	5 775				5 775
Réserves	366 520				366 520
dont réserves des activités sociales et médico- sociales sous gestion contrôlée	304 677				304 677
Report à nouveau	45 597			96 819	-51 222
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	129 508	-46 429	0	54 078	29 001
Excédent ou déficit de l'exercice	-96 820	96 820	-74 412		-74 412
dont résultat des activités sociales et médico- sociales sous gestion contrôlée	-96 720	96 720	-74 242		-74 242
SITUATION NETTE	389 841				315 428
Subventions d'investissement	989			900	89
Provisions réglementées	1 000		5 178		6 178
TOTAL FONDS PROPRES	391 830		-69 234	900	321 695

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF

Article 153-2 du règlement ANC 2019-04

(en €)	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat comptable	-74 412	-96 820	4 586
reprise du résultat antérieur	50 390	53 419	2 022
Excédent ou déficit effectif global	-24 022	-43 401	6 589
dont résultat effectif sous gestion propre	- 170	-	-27 945
dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-23 852	-43 401	34 533

FINANCIER	compte	centre analyt	ACTIONS	Montant origine	FONDS DEDIES 31/12/2024	NOUVEAUX FONDS DEDIES	UTILISATION DE L'ANNEE	FONDS NON UTILISES PERDUS COTE 151	FONDS DEDIES 31/12/2025	dont projets sans dépense en 2023-2025
Solidarité Sida	194200	002	Solidarité Sida 2024	9 600	9 600		9 600		0	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION										
ARS/CAARUD CNR 2018	194300	BAUM	SAS BAUMETTE	30 000	9 499				9 499	9 499
ARS/CAARUD CNR 2020	194300	001	masques	4 410	4 410				4 410	4 410
ARS/CAARUD CNR 2020	194300	001	tests antigéniques	1 000	910				910	910
ARS/CAARUD CNR 2020	194300	001	surcoûts Covid	7 374	8 446				6 446	6 446
ARS/CAARUD CNR 2021	194300	001								
ARS/CAARUD CNR 2017 à 2020 TIPI	194201	001		71 016	27 903				27 903	27 903
ARS/CAARUD CNR 2021	194300	001	surcoûts BAD/CCN66 2021-2023	130 000	130 000				130 000	130 000
ARS/CAARUD CNR 2021	194300	001	Séjour de la santé 11 & 12/2021	1 719	1 348				1 348	1 348
ARS/CAARUD CNR 2021	194300	001	TROD/RDRD/Naioxane	23 240	22 857				22 857	22 857
ARS/CAARUD CNR 2021	194400	008	co-fi ODDU 2021-2023	99 744	33 919		33 919		0	0
ARS/CAARUD CNR 2022	194300	001	Soutien à l'investissement	4 500	4 500				4 500	4 500
ARS/CAARUD CNR 2022	194300	001	Renforcement structures asddicto	2 061	2 061				2 061	2 061
ARS/CAARUD CNR 2022	194300	001	Appui ESMS	8 780	8 780				8 780	8 780
ARS/CAARUD 2022	194300	001	CARRUD 2022 LAFORCADE/VAL POINT	8 388	8 388				8 388	8 388
CONTRIB FINANCIERES DES AUTORITES DE TARIFICATION										
					261 020		0	33 919	227 102	227 102
AUTRES CONTRIBUTIONS FINANCIERES										
					0		0	0	0	0
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC										
					270 620		1	43 519	227 102	227 102
TOTAL FONDS DEDIES										

ASUD Tableau des résultats par action 2025

	TOTAL	CAARUD	SOLIDARITE SIDA	Ville de Marseille	DEMOCRATIE SANITAIRE	AUTRE ASSO
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES ET AUTRES CPTEs	322 455	275 140	9 600	27 000	6 611	4 104
IMPOTS ET TAXES	25 824	22 307	-		3 516	-
CHARGES DE PERSONNEL	625 950	563 705	-		62 245	-
DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	44 646	42 821			-	1 826
REPORT EN FONDS DEDIES	-	-			-	-
CHARGES D'EXPLOITATION	1 018 874	903 973	9 600		72 372	5 929
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
IS	3 241	970				2 271
TOTAL CHARGES	1 022 115	904 944	9 600		72 372	8 200
	TOTAL	CAARUD	SOLIDARITE SIDA		DEMOCRATIE SANITAIRE	AUTRE ASSO
VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICES	1 117					1 117
DOTATION FINANCIERE ARS PACA	820 089	820 089			-	
SUBVENTION SOLIDARITE SIDA	-					
SUBVENTION VILLE DE MARSEILLE	50 000			27 000	23 000	
CONTRIBUTION FONDATION ABBE PIERRE	12 000				12 000	
CONTRIBUTION MEDECINS DU MONDE						
CONCOURS PUBLICS, SUBVENTION D'EXPLOIT. ET CONTRIBUTIONS FINANCIERES	882 089	820 089			35 000	
DONS	1 136					1 136
COTISATIONS MEMBRES	-					
UTILISATION FONDS DEDIES	43 520	0	9 600		33 919	-
REPRISE PROV RISQUE	4	4				
TRANSFERT DE CHARGES ET PROD DIVERS	3 844	3 811	-		-	33
PRODUITS D'EXPLOITATION	931 707	823 904	9 600		68 919	2 285
PRODUITS FINANCIERS	13 596	6 798				6 798
CNR CAARUD (1)						
QP SUB INV INSCRITE AU CR	900					900
REPRISE PROV RISQUE	1 500					1 500
PROD, EX, ANTERIEUR	-					
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 400					2 400
TOTAL DES PRODUITS	947 703	830 702	9 600		68 919	11 482
EXCEDENT OU DEFICIT	74 412	74 242	-		3 453	3 283